

“Regards sur May”



S O M M A I R E

LE MOT DU MAIRE	2
INFORMATIONS MAIRIE	
Etat civil	2
Horaires des travaux (bricolage, jardinage...)	2
Recensement	2
Nouveaux arrivants	2
Elections	2
Coordonnées et horaires	3
Règles de stationnement	3
SCOLARITÉ - ENFANCE - ANNIVERSAIRE	
Restauration scolaire	4
Les Petits Mahouyots	4
Centenaire de Gisèle Buck	4
LA VIE DES ASSOCIATIONS	
Association familiale et rurale (bibliothèque)	5
Football-Club de May	5
Club de la détente	5
Un petit coin d'artistes	5
Comité des fêtes	5
UN PEU D'HISTOIRE	
Il y a 100 ans... ..	6
NUMÉROS UTILES	6



LE MOT DU MAIRE

« Chères Mahouyottes, chers Mahouyots,

L'année 2021 est déjà bien entamée et nous traversons toujours une crise sanitaire sans précédent, qui impacte nos vies quotidiennes. Les élus font tout leur possible pour rendre le service dû au public, tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

Mes pensées vont donc à tous ceux qui, professionnellement ou en tant que membres d'associations, se voient empêcher de vivre normalement leurs activités et loisirs. Notre fonctionnement à tous a été chamboulé mais nous nous soutenons mutuellement.

Comme je vous l'ai annoncé précédemment, la pose de l'antenne relais de téléphonie avance. Quoiqu'on en pense en terme de santé publique, de modèle et de développement ou bien d'esthétique, ces antennes sont d'intérêt national.

Il est légitime que la collectivité choisisse l'implantation la moins impactante et perçoive les loyers d'occupation du domaine public. L'antenne recevra des équipements Orange, voire d'autres opérateurs.

A ce jour, le déploiement de la fibre optique avance dans les délais prévus initialement.

En collaboration avec la société Marne et Morin, des marquages de places de stationnement ont été réalisés en ma présence et celle d'un élu, rue des Carrières à Vernelle pour faire ralentir les véhicules et permettre aux cars d'évoluer sans contrainte.

Vous connaissez mon engagement constant pour les questions de sécurité. Au même titre que de nombreuses communes, May-en-Multien n'est pas épargnée par les actes d'incivilité qui peuvent nuire à la quiétude du village et avoir des conséquences financières (extra ménagers "non acceptés" déposés à proximité de l'église ou encore dégradation des vestiaires du football-club). J'ai confiance en vous tous pour les combattre.

Pour ma part, sur le plan municipal, le plus compliqué dans cette période est de ne pas pouvoir vous rencontrer. J'espère pouvoir vous retrouver prochainement dans des conditions agréables et sereines.

Nous restons disponibles, sur rendez-vous, pour vous rencontrer en Mairie et répondre à vos différentes demandes et interrogations.

Soyez patients, prenez bien soin de vous, et de l'ensemble de vos proches. Continuons tous à faire face à cette épidémie.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps. »

Votre maire,
Gilles Colmant

INFORMATIONS MAIRIE

ETAT CIVIL

Naissances :

Louis THIERY, né le 13 janvier 2021

Sacha HERVIEUX, né le 23 janvier 2021

Hugo FAUSSADIER, né le 1^{er} février 2021

Théo ROGNON, né le 14 mars 2021

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et souhaitons la bienvenue aux nouveaux petits Mahouyots !

Décès :

Jacques BOUCHER, 92 ans

Albert FLORIN, 56 ans

Claude SERAFFIN, 88 ans

Denis LECOMTE, 59 ans

HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie...) s'effectuent :

- Jours ouvrés : de 7 h à 20 h
- Samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h



RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est **obligatoire**. Tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française, sont priés de se faire recenser en mairie, après la date anniversaire de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents. Sont concernés cette année, celles et ceux nés en 2005.

NOUVEAUX ARRIVANTS A MAY-EN-MULTIEN

Vous venez d'emménager sur la commune de May-en-Multien, pensez à venir vous présenter en mairie et à vous inscrire sur les listes électorales.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections se dérouleront les **20 et 27 juin 2021**. Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 14 mai 2021.

COORDONNÉES ET HORAIRES

Mairie - 4, place de la Mairie, 77145 May-en-Multien

Tél. : 01 60 01 74 98

Fax : 01 60 01 18 15

www.may-en-multien.fr (*en construction*)

Horaires d'ouverture :

Lundi 15 h - 18 h

Mardi 15 h - 18 h

Mercredi Fermée

Jeudi 15 h - 18 h

Les élus reçoivent sur RDV de 18 h à 19 h 30

Vendredi 13 h - 16 h

Samedi 9 h - 12 h (premier samedi du mois)

Ecole du Mail Fleuri Tél. : 01 60 01 10 08

Bureau de Poste Tél. : 01 60 01 66 04

Horaires d'ouverture :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 15 h 45 - 18 h 30

Samedi : 9 h - 11 h 45

Fermé le mercredi

LES RÈGLES LIÉES AU STATIONNEMENT

Suite à plusieurs incivilités portées à la connaissance de la mairie et ayant engendré des désagréments à certains administrés (insécurité des piétons, querelles de voisinage et plus...), un petit rappel du Code de la route s'avère nécessaire.

Le stationnement dans une agglomération obéit à un certain nombre de règles précises.

Règles à appliquer en agglomération :

- l'arrêt ou le stationnement se fait dans le sens de la marche, le long du trottoir ;
- l'arrêt ou le stationnement est autorisé dans les parkings ou sur les places délimitées ;
- l'arrêt ou le stationnement peut se faire à droite et à gauche, s'il ne dérange pas le passage des autres véhicules (voitures, camions, bus, etc....) et toujours le long du trottoir.

Les cas d'interdiction :



1- Arrêt et Stationnement Interdits

L'arrêt et le stationnement est interdit à partir du panneau du code de la route, du côté du panneau et jusqu'à la prochaine intersection.

Lorsqu'une ligne jaune continue est dessinée sur le bord de la chaussée, l'arrêt et le stationnement est interdit sur toute la longueur de cette ligne jaune continue.

2- Stationnement interdit mais arrêt autorisé

L'arrêt est autorisé mais le stationnement est interdit à partir du panneau, du côté du panneau et jusqu'à la prochaine intersection.

Lorsqu'une ligne jaune discontinue est dessinée sur le bord de la chaussée, le stationnement est interdit mais l'arrêt est autorisé tout le long de cette ligne.

3 & 4- Interdiction semi-mensuelle de stationner

Le stationnement est interdit du côté indiqué par le panneau uniquement pendant la période du mois inscrite sur l'élément de signalisation.

Arrêt et stationnement dangereux

L'arrêt est, comme le stationnement, considéré dangereux si la visibilité est insuffisante pour l'une des raisons suivantes :

- il a lieu au niveau d'une intersection ;
- il a lieu au niveau d'un virage ;
- il a lieu au sommet de côte ;
- il a lieu au niveau d'un passage à niveau.

Arrêt et stationnement gênants

Dans les cas suivants, les usagers ne sont pas autorisés à s'arrêter ou à stationner :

- sur les trottoirs ;
- sur les passages piétons ;
- sur les voies réservées aux cycles, bus, taxis ou véhicules lents ;
- en double file ;
- sur les ponts ou dans les tunnels ;
- à proximité d'une ligne continue ;
- sur les bandes d'arrêt d'urgence ;
- si le véhicule masque la signalisation ou les feux ;
- sur un emplacement GIG ou GIC ;
- à côté d'une bouche à incendie ;
- sur un emplacement d'arrêt d'urgence.

Dans les cas suivants, les usagers sont autorisés à s'arrêter pour décharge express :

- devant les entrées d'immeubles ;
- devant un portail (quelle que soit la taille) ;
- devant une cour commune ;
- devant une voie privée.

Et tout ceci en se rappelant à chaque instant de respecter tout autre usager de la voie publique.

La meilleure des solutions reste, pour celui qui le peut, de se garer à l'intérieur de sa propriété.

Il est clair que beaucoup d'autres infractions que celles du stationnement sont aussi à déplorer dans notre village (vitesse excessive, non respect de sens interdit et de stop) pour la plupart du temps par des personnes n'y habitant pas.

La mairie étudie actuellement des solutions efficaces pour y remédier et compte sur votre soutien.

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE 2021-2022

La commande des repas et la réservation des temps d'accueil périscolaires se font par le biais d'internet via le « portail familles » du logiciel 3Douest. Cette application est accessible depuis tout ordinateur connecté à internet et ne nécessite aucune installation. Le logiciel a été conçu pour le plus grand nombre d'utilisateurs et ne demande pas de connaissance informatique particulière pour s'en servir. Vous avez donc accès à un « portail parents » qui vous permettra :

- la saisie et la visualisation de vos informations personnelles ;
- la commande des repas, la visualisation des factures ;
- la réservation des temps d'accueil périscolaire ;
- la visualisation et le dépôt de documents divers (menus, certificats médicaux, etc.) ;
- le paiement en ligne : en carte bleue, par virement ou prélèvement de préférence. Vous avez également la possibilité de régler vos factures cantine par chèque ou en espèces lors de la permanence cantine organisée vers le 10 du mois, à la mairie, par le régisseur du trésor public.

Par délibération du conseil municipal du 8 avril 2021, le prix du repas est fixé à 5,10 € et à 3,10 € lorsque le « panier repas » fourni par la famille est pris dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Cette augmentation sera effective pour la prochaine année scolaire.

Les familles, dont les enfants sont déjà inscrits à la cantine ainsi que les familles qui ont demandé le service recevront les dossiers d'inscription courant mai. Pour les autres familles, les dossiers peuvent être retirés au secrétariat de la mairie. Ces dossiers doivent être complétés, signés et déposés avant le 13/06/2021 au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture ou via sa boîte aux lettres.

Le service de la restauration scolaire sera activé uniquement après réception du dossier complet.

L'accès au portail « parents » sera fermé à partir du 6 juillet jusqu'au 1^{er} août 2021 afin d'effectuer le changement de classe des enfants. A partir de cette date, vous pourrez,

jusqu'au jeudi 26 août 2021 à 12 heures, commander vos repas et les temps d'accueil périscolaire pour la semaine suivante.

Restez prudents, patients, prenez soin de vous et de vos proches. Et portez le masque !!!

LES PETITS MAHOUYOTS

L'équipe pédagogique de la micro-crèche s'adapte au contexte sanitaire et continue de proposer des activités variées et adaptées aux enfants de 0 à 3 ans !



Bonhomme de collage de papier, galette, masque de carnaval, manipulation de pâtes, chasse aux oeufs ... et bien d'autres, pour développer la motricité fine, la préhension, la concentration, le langage, etc. ; tout en s'amusant avec les copains !

A bientôt pour de nouvelles aventures !

L'association Graines de nos villages (loi 1901) a créé et gère les micro-crèches de May en Multien et de Puisieux.

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 7 h à 19 h et accueillent tous les enfants de 3 mois à leur entrée à l'école, en halte-garderie ou en accueil régulier.

Renseignez-vous au 01 64 34 12 49

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

En 1921, il y eut en France 636 515

naissances et au milieu de tous ces bébés est née le vendredi 21 janvier 1921 une petite fille prénommée Gisèle à Léré, petite commune du Loir-et-Cher, à peine plus grande que May-en-Multien.

Avec sa famille, Gisèle partit vivre à Paris. Son adolescence, elle l'a passée au vert à Chatillon-sur-Loire, mais à l'aube de sa majorité, elle revint à la capitale pour y trouver du travail. Elle obtint un emploi à la Préfecture où elle restera sept années jusqu'à son mariage en 1949.

Avec son mari M. Buck, elle crée une société de prêt à porter «PARISA» qui emploie une dizaine de femmes et qui travaillent avec de grandes marques comme Well ou bien même la maison de couture Courrèges.

Au début de la décennie 70, un cousin demeurant à Trocy lui fait l'éloge de la Seine-et-Marne et c'est ainsi que les époux Buck se sont installés dans l'ancienne caserne de pompiers de May-en-Multien, non sans avoir effectué quelques travaux telle que la transformation du garage pour camions en salle à manger.

Bien qu'aimant beaucoup les animaux et les fleurs, M^{me} Buck ne peut malheureusement plus s'en occuper comme elle le souhaiterait, mais

heureusement elle a une autre passion,

la lecture, ce qui fait d'elle la plus fidèle des amies de la Bibliothèque de May.

C'est donc avec une grande fierté que la commune de May a voulu célébrer cet anniversaire si spécifique et exceptionnel que sont les 100 ans de Gisèle Buck.

C'est donc en toute discrétion et toute humilité que durant toute une semaine, elle célébra ses 100 ans avec ses amis, mais aussi avec M. le Maire et ses adjoints.

Elle fut couverte de fleurs, reçut des cadeaux et des sucreries (eh oui ! M^{me} Buck est une gourmande, qui l'en blâmerait ?). Et c'est avec une certaine émotion que lui fut remis également un paquet de poèmes et dessins venant des enfants de l'école de May qui à défaut de n'avoir pu la rencontrer, ont voulu avec leurs maîtresses, lui souhaiter un Joyeux Anniversaire.

Mille mercis à M^{me} Buck de nous avoir accueillis chez elle et d'avoir bien voulu parler de sa vie avec M^{me} Mahoudeau qui a eu la gentillesse de m'aider pour écrire cet article.

En attendant de pouvoir fêter à nouveau d'autres grands anniversaires, prenez soin de vous. ■

ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE - BIBLIOTHÈQUE

Annick Croizette est décédée le 7 mars à Grenoble.



Elle a été l'âme de la bibliothèque pendant une douzaine d'années : elle en a été la présidente de 2006 à 2019.

Annick aimait les beaux textes, qu'ils soient joués, chantés, elle aimait le théâtre, le cinéma, les cafés concerts. Elle était, surtout, une grande lectrice elle-même, et cherchait les livres qui pouvaient convenir à chacun à la bibliothèque.

Pour des raisons de santé, elle a quitté le village pour rejoindre sa fille et ses petits-enfants. Elle aimait beaucoup vivre à May. La proximité de Paris lui a permis, au début de sa retraite, de continuer bénévolement, ses activités de script, pour une troupe de théâtre. Elle aimait beaucoup jardiner (à Vernelle), parcourir les chemins avec son chien, chercher des champignons, discuter avec chacun.

Merci à toi, Annick !

Mais la vie de la bibliothèque continue, elle vous attend le mercredi de 16h à 18h30, et le samedi de 11h à 12h30.

Et l'année prochaine, notre bibliothèque fêtera ses 30 ans !

Les bénévoles de la bibliothèque

FOOTBALL CLUB DE MAY



Chers Mahouyots et Mahouyottes,
Devant l'évolution de la situation, le Football-Club de May prépare la saison prochaine.

Nous sommes à la recherche de joueurs et de coaches.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez joindre M. Frédéric Cheminel au 06 74 03 94 24 ou M^{me} Stéphanie Boukadi au 06 82 26 88 69.

Cette année fut difficile, pas de championnat !

Frédéric Cheminel organise le mercredi des entraînements pour les u8 et u9. Nous remercions les enfants et les parents de continuer malgré tout.

Et n'oubliez pas du 11 juin au 11 juillet, nous serons tous derrière les Bleus pour la Coupe d'Europe.

"Allez, ramenez-nous la coupe à la maison !"

"Allez les Bleus !"

L'équipe du F.C.-MAY

CLUB DE LA DÉTENTE

Bonjour à toutes et à tous, ce petit mot va être ultra court car l'année 2020 s'est arrêtée pour notre Club au mois de mars et que le programme prévu pour 2021 n'a pas encore pu commencer...

Nous espérons quand même pouvoir reprendre nos réunions hebdomadaires au mois de juin, soyons optimistes !!! Peut-être au début avec des activités de plein air si le temps s'y prête, alors n'oubliez pas vos boules de pétanque, rollers et trottinettes...

Gardons le moral pour espérer faire un bon repas tous ensemble à l'école hôtelière du Gué-à-Tresmes si possible avant les vacances scolaires.

Rappel de nos manifestations prévues en 2021 :

– Dimanche 26 septembre 2021 : LOTO.

– Dimanche 21 novembre 2021 : repas annuel du Club.

Restons confiants, prenez soin de vous, soyez prudents et le Club aura le plaisir de vous accueillir à nouveau chaque jeudi dans la salle des Associations de May pour des après-midi récréatifs.



UN PETIT COIN D'ARTISTES

L'équipe du petit coin d'artistes et tous les ados sont fiers de vous présenter l'affiche de leur spectacle !!!

Nous avons avancé, plus motivés que jamais afin de préparer notre prochaine pièce "Les extras squatters", écrite par Eric Garandeau.

"Un groupe d'adolescents part en expédition, mais tout ne va pas se passer comme ils l'envisageaient... Parfois une rencontre peut changer le cours des choses". Une comédie drôle et légère, tout ce dont nous rêvons aujourd'hui !

Nous espérons pouvoir la jouer à la date prévue, le 12 juin prochain, si les "conditions sanitaires" nous le permettent. Au moins devant les familles...

La suite de nos aventures reprendra en septembre. Nous pourrions nous retrouver lors du forum des associations et démarrer une année riche de culture et d'art...

Nous vous souhaitons un été festif et bien heureux !



COMITÉ DES FÊTES

C'est le cœur lourd que nous vous informons avoir pris la décision de ne pas reprendre nos activités avant la fin de cette crise sanitaire malgré notre inactivité depuis plus d'un an. Il nous paraît impossible d'organiser des manifestations festives et conviviales, comme nous les concevons, avec des conditions de protocoles sanitaires si complexes.

Pour nous, la convivialité c'est d'être ensemble à moins d'un mètre et sans masque pour danser, chanter, manger ou boire un verre.

En effet, il nous est inconcevable d'apprendre que par notre faute des gens seraient malades.

Nous reviendrons dès que possible afin de partager avec vous de vrais moments de joie.

Les membres du comité des fêtes

UN PEU D'HISTOIRE

IL Y A 100 ANS...

Le 21 janvier 1921, c'était un vendredi. Le Président français était Alexandre Millerand, le pays était sous le régime de la III^e République. Aristide Briand alors Président du Conseil (des Ministres) formait son septième gouvernement. La France comptait 37 499 394 habitants.

Les prénoms les plus donnés étaient Marie, Jean, André et Jeanne.

Le 21 janvier 1921 a vu la naissance de :

John Doucette (acteur américain), André Hodeir (violoniste français), Jacques Leenaert (footballeur français), Eugenio Corti (écrivain italien), Charles Eric Maine (écrivain britannique).

Le 21 janvier 1921 marqua la disparition de François Boissy d'Anglas (homme politique français).

De ce jour-là, on se souvient aussi de :

- la création de la comédie de Sacha Guitry : Le Comédien au théâtre Édouard VII ;
- la Fondation du club Deportivo Alavés ;
- la Fondation du Parti communiste d'Italie (rebaptisé Parti communiste italien en 1943) ;
- la Première à New York du film Le Kid de Charlie Chaplin.

En 1921, la France continue de panser ses plaies et de se reconstruire. Mais de cette année, l'histoire a retenu ces événements :

- le 28 janvier 1921, on inhuma solennellement le soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe ;
- l'aviatrice française Adrienne Bolland battit durant l'année de nombreux records en survolant l'Amérique du Sud, notamment au-dessus des Andes ou du fleuve Rio de la Plata ;
- au printemps un décret réglementa "l'usage des voies ouvertes à la circulation publique", autrement dit c'est la naissance officielle du **Code de la route** même si des lois antérieures existaient déjà pour fixer les règles à suivre sur la voie publique ;
- Coco Channel crée un parfum nommé N°5, elle ne se doutait pas qu'il serait toujours vendu 100 ans plus tard ;
- le 15 juin, le paquebot *Paris* fit sa première traversée



Le Kid © Roy Export S.A.S.

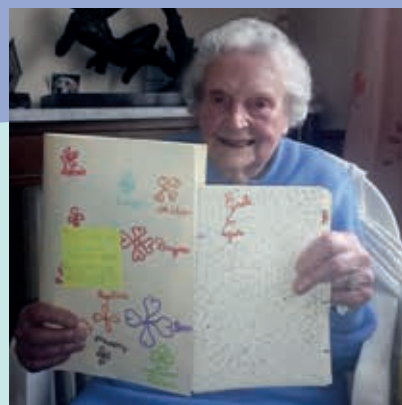
Le Havre-New-York avec des milliers de passagers à bord ;

– le 24 décembre pour la première fois une émission radiophonique fut émise depuis l'émetteur de la Tour Eiffel.

En 1921 à May, il y eut 18 naissances, 5 mariages, 1 divorce et 12 décès. En ce début d'année, le conseil municipal présidé par M. Laurent, maire, approuve le versement des allocations militaires à plusieurs anciens combattants. L'instituteur du village M. Legros qui faisait office de secrétaire de mairie voit ses traitements régularisés, tout comme ceux de M^{me} Lecart, porteuse de dépêches. On trouve aussi dans les registres de cette année-là, la demande des forains de pouvoir installer lors de la prochaine fête "un manège de chevaux de bois, un jeu de balançoires, un jeu de massacre et un tir", ainsi que la nomination du nouveau garde champêtre M. Michel. Le conseil municipal vote l'attribution d'allocations pour les dommages de guerre subis par la caserne des sapeurs-pompiers. On apprend également que la Ville de Paris a donné son accord pour la reconstruction du pont de Gesvres.

Mais le 21 janvier 1921, une petite Gisèle est née loin de May-en Multien, mais si tous les chemins mènent à Rome, ils mènent sûrement aussi jusqu'à chez nous !

Virginie Guesdon



Sources principales :

persee.fr, insee.fr, calagenda.fr, fr.wikipedia.org

NUMÉROS UTILES

- Gendarmerie Nationale	17
- Pompiers	18
- SAMU	15
- SAUR (dépannage 24 h/24)	01 77 78 80 08
- ENEDIS	09 726 750 77
- Trésor Public de Meaux	01 64 35 21 46
- Groupe Hospitalier Est Francilien	01 64 77 64 77
- Sous-préfecture de Meaux	01 60 09 83 77
- Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq	01 60 61 55 00
- Déchetterie d'Ocquerre	01 60 61 27 00
- SMITOM du Nord Seine-et-Marne (Monthyon)	01 60 44 40 03
- Marne et Morin (dépôt de Lizy-sur-Ourcq)	01 60 61 26 40
- Taxi	06 07 15 72 80



Directeur de la publication : Gilles Colmant – Réalisation : Commission Communication – Tirage : 360 exemplaires

Dépôt légal de parution : Regards sur May – 77145 MAY-EN-MULTIEN – Tél. : 01 60 01 74 98

Courriel : mairie.may.en.multien@gmail.com